

Salaire paysagiste

Les salaires ou les revenus sont très variables selon que le paysagiste est salarié ou à la tête de sa propre entreprise.

Un salarié d'une collectivité locale débute aux alentours de 1 200 € brut mensuels. Le paysagiste intervient le plus souvent avec sa propre entreprise mais il peut aussi exercer au sein des collectivités locales comme technicien territorial en espaces verts.